

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 16218 Numéro SIREN : 840 697 841 Nom ou dénomination : La Grange

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 39695



20220396952021

DATE DEPOT : 28/04/2022

N° DE DEPOT : 39695

N° GESTION : 2018B16218

N° SIREN : 840697841

DENOMINATION : La Grange

ADRESSE : 20 rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris

MILLESIME : 2021

29 AVR. 2022

Sous le N° :

39695

LA GRANGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 13 000,00 €

Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD

75011 PARIS 11

840 697 841 RCS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 26 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six mars, à dix heures,

Madame Virginie THANH, agissant en qualité d'associée unique de la société LA GRANGE, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2021 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 247,83 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -1 718.15 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- de reporter la somme de 247,83 €
- au compte "Report à Nouveau" qui ressortira ainsi à -1 965.98 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

LA GRANGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 13 000,00 €

Siège social : 20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD

75011 PARIS 11

840 697 841 RCS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 MARS 2022

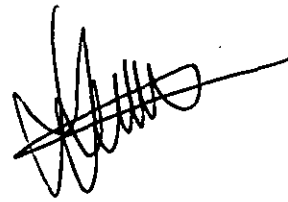
DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'élevant à 247,83 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à -1 718.15 €
correspondant au compte "Report à Nouveau", débiteur d'un pareil montant,
- de reporter la somme de 247,83 €
- au compte "Report à Nouveau" qui ressortira ainsi à -1 965.98 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.





Conforme à l'original

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

SASU LA GRANGE

20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD
75011 PARIS 11

APE : 4711B
Siret : 84069784100020

A 2 D
EXPERTISE & CONSEIL

Square Gaston Tournier
81200 MAZAMET

Tél. 05.63.61.13.38

www.a2d81.fr

VT

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexes



UT

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	63 242	1 025	58 892	5 375
Immobilisations corporelles	28 279	15 710	9 792	34 197
Immobilisations financières	3 125	12 500	12 500	3 125
Total	94 646	29 235	81 184	42 697
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 337	1 315	433	2 218
Immobilisations corporelles	6 530	5 498	401	11 627
Immobilisations financières				
Total	7 867	6 813	835	13 845
ACTIF NET				28 853

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 025	15 710	12 500	29 235
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 025	15 710	12 500	29 235
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	58 892	9 792	12 500	81 184
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	58 892	9 792	12 500	81 184

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	3 157	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	3 157	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 647 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 125		3 125
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 522	4 522	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	7 647	4 522	3 125
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 50 845 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	203	203		
- à plus de 1 an à l'origine	32 424			32 424
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 747	8 747		
Dettes fiscales et sociales	540	540		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 931	8 931		
Produits constatés d'avance				
Total	50 845	18 420		32 424
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 276			
(**) Dont envers les associés	8 931			

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LA GRANGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 61 879 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 248 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 202 du code de Commerce)
A fin de Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SASU LA GRANGE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		20 RUE JEAN-PIERRE TIMBAUD 75011 PARIS 11			
Numéro SIRET*		8 4 0 6 9 7 8 4 1 0 0 0 2 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 30/09/2021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
			5 375	2 217	3 157
	Immobilisations corporelles*		028	030	11 626
			34 197		22 570
	Immobilisations financières* (1)		040	042	3 125
	Total I (5)		044	048	28 852
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	19 922
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	4 522
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	8 581
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		098		33 025
	Total général (I + II)		110	112	13 844
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		13 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau		134		(1 716)
	Résultat de l'exercice		136		(247)
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		11 034
	Provisions pour risques et charges		Total II		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		32 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		8 747
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	8 930	172	9 470
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		50 844
	Total général (I + II + III)		180		61 878
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184
					52 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cgd Group

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaires obligatoires (article 302 septies A-I du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU LA GRANGE		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 30/09/2021			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	187 668
		dont export	209		
		et livraisons	215		
	Production vendue	bien services*	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	31
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	187 700	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	129 108	
	Variation de stocks (marchandises)*		236	(4 702)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	1 384	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	46 328	
PRODUITS FINANCIERS	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAF*)	243	380	478
	Rémunérations du personnel*		250	6 415	
	Charges sociales (cf renvoi 380)		252	1 627	
	Dotations aux amortissements*		254	6 812	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259 260	262	9
	Total des charges d'exploitation (II)		264	187 462	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	237	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers	(III)	280	37	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	99 511	
	Charges financières	(V)	294	112	
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	99 921	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(247)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	314	247
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des prêts-cifs d'associés	247	330		
	Fraction des loyers à rembourser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et le cas d'option	(Part des loyers d'usage de réintégration (art 219 septies D))	248 251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44, 44 bis)	ZFU-TE (44, octet et octet A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	JEI (44, octet A)	989		
	ZRD (44, septies)	ZRR (44, septies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 quater)	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quater)	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
Dont divers	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 septies)		992		
	Crédit due en report en arrière du déficit	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	346 647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655 648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	643 990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	645 649		
		Déduct* exception simulateur de conduite (art 39 decies F)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 354	247	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *	1 718 dont imputés sur le résultat :	360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 372	247	

Cepid Group